

# Déclaration **FO** N°1 au CSEC du 26 septembre 2023

## Déclaration DGI à Saint-Georges d'Espéranche

Après la fermeture du dépôt de St Georges d'Espéranche suite à la chute de luminaires de plus de 10 mètres de haut en septembre 2022 et la procédure de DGI enclenchée, la série continue.....

Effectivement, le 24 août 2023, une pièce métallique a été trouvée au sol après sa chute de plus de 10 mètres également. Celle-ci était fixée sur la charpente en bois qui soutient le toit du dépôt logistique.

Une entreprise nommée « *ROOFNET* » a été mandatée et a pu contrôler toutes les pièces métalliques soit plus de 200. Le constat est que 7 de ces traverses métalliques n'étaient pas fixées donc susceptibles de chuter sur un de nos salariés. La direction a décidé de les retirer sans aucune expertise pour savoir l'utilité de ces éléments de sécurité et s'il existe dorénavant un risque d'effondrement de la toiture.

La PROBLEMATIQUE et surtout notre inquiétude, comme l'ont rappelé les élus **FO** du site lors du CSE du 19 septembre, est que ni la direction ni le gestionnaire du bâtiment COGESTRA ne connaît précisément le rôle de ces traverses métalliques situées au niveau des charpentes en bois sous le toit. C'est AHURISSANT. La direction a notifié avoir écrit en AR le 06/09/2023 au gestionnaire qui doit mandater le cabinet VERITAS.

L'entreprise ROOFNET qui a vérifié les traverses est-elle agréée, habilitée ?

Il se peut que cet élément soit indispensable au soutènement de la toiture ou autres et que sans celui-ci le toit connaisse un risque d'effondrement. Il faut une expertise en URGENCE et protéger les salariés. Le délai est inadmissible.

Malheureusement, la CSCCT avait décidé de faire confiance à la direction pour ne pas perturber l'activité mais 1 mois après la découverte du 1<sup>er</sup> incident, nos salariés travaillent POTENTIELLEMENT dans un environnement dangereux. **FO** vous rappelle vos obligations légales vis à vis de la santé et sécurité de vos salariés.

**FO** ALERTE sur les dangers potentiels ET VOUS DEMANDE UNE ACTION IMMEDIATE et l'activation immédiate de la procédure de DGI.

Lognes, le 26/9/2023